

Agriculture & agroalimentaire

Europe centrale & balte

(Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie)

Une publication du SER de Varsovie
N° 1 – Janvier 2026

Sommaire :

A. ACTUALITES AGRICOLES :

- Les ministres de l'Agriculture des pays baltes signent une déclaration commune en faveur de la convergence des aides directes

Estonie :

- Accord UE - Mercosur : les agriculteurs montent au créneau contre la décision du Gouvernement
- Le ministère de l'Agriculture va réduire la bureaucratie
- Agriculteurs en alerte : la sécurité alimentaire dépend des décisions gouvernementales

Lettonie :

- Le Gouvernement soutient l'accord UE-Mercosur tout en restant attentif aux préoccupations agricoles
- La Lettonie estime que la PAC doit être maintenue en tant que politique autonome de l'UE

Lituanie :

- Accord UE-Mercosur : position sceptique, mais pas opposée
- Le secteur laitier à la croisée des chemins
- Les entreprises lituaniennes de transformation laitière et de pêche peuvent exporter des produits vers la Turquie

Pologne :

- Bilan, par le ministère de l'Agriculture, de ses actions en 2025
- Le Président prend les devants pour protéger l'agriculture polonaise
- Accord UE-Mercosur : malgré l'adoption de l'accord, la Pologne maintient une position ferme pour défendre son agriculture
- La diète adopte la Loi sur la définition de « l'Agriculteur actif » et prolonge celle sur l'interdiction de la vente des terres agricoles de l'Etat
- Entrée en vigueur du Traité de Nancy
- Adhésion de l'Ukraine à l'UE : discussions polono-ukrainiennes dans le domaine agricole

République tchèque :

- L'accord UE Mercosur : un « Oui » face à un dilemme agricole
- Accord Mercosur : Alors que le Gouvernement Babiš a soutenu l'accord, ses députés au Parlement européen se sont prononcés en faveur de la saisine de la CJUE
- Déclin significatif de l'industrie de transformation
- L'élevage porcin à nouveau non rentable

Slovaquie :

- La Slovaquie plaide pour une réforme équitable de la PAC
- Soutien à l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur
- Le ministre Takáč en faveur d'une PAC forte, de la protection du marché et de l'agriculture en tant qu'infrastructure critique
- La baisse des prix du lait cru menace le secteur laitier
- Baisse de la consommation d'alcool
- Produits alimentaires : la part des marques distributeurs

B. ACTUALITES SANITAIRES :

Lettonie :

- Peste porcine africaine : 1er foyer confirmé en élevage en 2026 après 12 en 2025

Pologne :

- Réunion sur la situation épizootique en Pologne
- Grippe aviaire (IAHP) : 25 foyers en 2026
- Maladie de Newcastle : 17 foyers en 2026
- Peste porcine africaine : 229 cas en faune sauvage en 2026
- Fièvre catarrhale ovine : 3 foyers en 2026

République tchèque :

- Peste porcine africaine : le pays recouvre son statut indemne

A. ACTUALITES AGRICOLES :

➤ Les ministres de l'Agriculture des pays baltes signent une déclaration commune en faveur de la convergence des aides directes

Lors de la semaine verte à Berlin, les ministres de l'Agriculture d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont signé une déclaration commune pour souligner la nécessité d'aligner les subventions agricoles des pays baltes sur la moyenne de l'UE et de prendre en compte les spécificités géopolitiques et naturelles de la région lors de l'élaboration de la nouvelle politique agricole commune (PAC).

Le ministre estonien des Affaires régionales et de l'Agriculture, Hendrik Johannes Terras, a insisté lors de cette réunion sur le fait qu'une concurrence loyale est la pierre angulaire d'un marché unique fonctionnel : « *Les agriculteurs baltes opèrent au sein du marché unique de l'Union européenne, pourtant le niveau des subventions par hectare reste injustement inférieur à celui de nombreux autres États membres. Avec cette déclaration, nous envoyons un message clair : l'égalisation complète des subventions est indispensable pour garantir des conditions de concurrence équitables à nos producteurs et la sécurité alimentaire de notre région.* ».

Outre l'égalisation des subventions, les pays baltes plaident pour un renforcement du pouvoir de décision régional dans le cadre de la prochaine PAC. Les ministres estiment que les États membres doivent avoir la liberté de planifier leurs interventions en fonction des conditions locales.

La déclaration commune précise que le plafonnement des aides au revenu par superficie ou leur réduction en fonction de la taille des exploitations agricoles doit rester une décision volontaire des États membres.

Compte tenu du contexte sécuritaire actuel, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sollicitent des fonds supplémentaires pour les pays situés à la frontière orientale de l'Union européenne. « En tant que pays chargés de la protection de la frontière extérieure de l'Union européenne, nous supportons des coûts et des risques supplémentaires qui doivent être compensés par le budget de l'UE », a ajouté le ministre.

Estonie :

➤ Accord UE - Mercosur : les agriculteurs montent au créneau contre la décision du Gouvernement

Des agriculteurs ont participé à la manifestation à Bruxelles organisée en décembre par Copacogeca, rejoignant 10 000 agriculteurs européens, pour alerter sur l'impact de la future politique agricole de l'UE, de la bureaucratie croissante et des accords commerciaux sur la production alimentaire et la sécurité alimentaire en Europe. Leur présence a visé à envoyer un signal clair que les décisions prises au niveau européen influencent directement la sécurité alimentaire du pays, la compétitivité de son agriculture et les moyens de subsistance de ses producteurs. Les agriculteurs insistent sur le fait que les nouveaux objectifs environnementaux et climatiques doivent être accompagnés de financements suffisants, de marchés fonctionnels et de règles commerciales équitables.

Cependant, le Gouvernement soutient officiellement la décision du Conseil de l'UE de signer l'accord UE-Mercosur, le qualifiant de pas historique vers l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde. Le ministre des Affaires étrangères a souligné que l'accord renforce la sécurité économique du pays et offre aux entreprises estoniennes un accès avantageux au marché latino-américain. En ce qui concerne le domaine agricole, selon le Gouvernement, l'accord comprend des mécanismes de protection permettant à l'UE de mettre en place des mesures de sauvegarde en cas de menace pour la stabilité du marché ou pour les agriculteurs.

➤ Le ministère de l'Agriculture va réduire la bureaucratie

Le ministère a approuvé 40 propositions soumises par des entrepreneurs visant à alléger les charges administratives dans le secteur agricole et pour les collectivités locales. Selon un plan présenté au Gouvernement, les inspections physiques effectuées par les agents seront progressivement remplacées par l'échange automatique de données et la surveillance par satellite. La majorité des 61 propositions reçues par le Conseil pour l'efficacité et la croissance économique seront mises en œuvre. Le changement le plus important concerne la planification conjointe des inspections par le Bureau des registres et de l'information agricoles (ARIB) et le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation (AFB). Les organismes d'État devront échanger des informations entre eux au lieu de les demander systématiquement à l'entrepreneur. La surveillance par satellite détectera automatiquement les changements d'affectation des terres, permettant ainsi de préremplir les demandes de subventions des agriculteurs et de réduire la nécessité pour les agents d'effectuer des relevés sur place. « Les entrepreneurs ont fait passer un message clair au conseil : l'État doit être un partenaire, et non un obstacle », a déclaré le ministre des Affaires régionales et de l'Agriculture.

Dans le secteur alimentaire, le Gouvernement a renoncé à rendre obligatoire l'indication du pays d'origine de la viande sur les menus, car cette exigence aurait engendré une charge de travail supplémentaire démesurée pour les entreprises, sans apporter de valeur ajoutée significative aux consommateurs.

➤ Agriculteurs en alerte : la sécurité alimentaire dépend des décisions gouvernementales

La Chambre estonienne d'agriculture et de commerce (EPKK) alerte sur le fait que les décisions nationales concernant l'allocation des fonds pour le prochain budget de l'UE pourraient plonger l'agriculture estonienne dans une crise profonde, contraignant le secteur à mener des actions publiques pour défendre ses droits.

La Commission européenne a proposé une réduction significative des financements alloués à l'agriculture et à la production alimentaire estoniennes pour la période 2028-2034 par rapport à la période actuelle. Parallèlement, 546 M€ supplémentaires ont été alloués à l'Estonie pour compenser les disparités de revenus, appelées « déficit de prospérité agricole », car les subventions aux agriculteurs estoniens devraient rester inférieures à la moyenne de l'UE d'ici fin 2027.

Cependant, ces fonds ne sont pas spécifiquement destinés à l'agriculture. Le Gouvernement peut les utiliser pour financer d'autres politiques. « L'UE reconnaît que les agriculteurs estoniens reçoivent moins de subventions que leurs homologues et leur alloue des fonds supplémentaires pour atténuer cette inégalité. Toutefois, si cet argent n'atteint pas le secteur agricole, les producteurs estoniens resteront désavantagés sur le plan concurrentiel », a déclaré Kerli Ats, présidente du conseil d'administration de l'EPKK.

« On attend davantage des agriculteurs, et pourtant leurs financements sont menacés de réduction. Cette contradiction est intolérable », a affirmé Mme Ats. « Si les producteurs estoniens ne peuvent pas investir, la production alimentaire nationale diminuera, la dépendance aux importations augmentera et, à terme, cela aura un impact sur l'alimentation de chaque consommateur. » Le 20 janvier, l'EPKK a adressé un appel officiel au Gouvernement pour qu'il alloue l'intégralité des fonds proposés par la Commission européenne pour réduire les inégalités de revenus des agriculteurs afin de soutenir l'agriculture et la production alimentaire.

L'EPKK est disposée à coopérer avec le Gouvernement pour trouver une solution qui réponde aux objectifs de la proposition de la Commission européenne ainsi qu'aux besoins réels de l'agriculture estonienne.

Lettonie :

➤ Le Gouvernement soutient l'accord UE-Mercosur tout en restant attentif aux préoccupations agricoles

Le Gouvernement a approuvé l'accord en le considérant comme une opportunité pour renforcer les échanges commerciaux et développer les exportations européennes, y compris celles des entreprises lettones.

Cependant les agriculteurs et les représentants du secteur agricole ont exprimé des inquiétudes sur les effets de l'ouverture du marché, et restent vigilants face aux préoccupations sur l'efficacité des mesures de protection et l'impact de l'accord sur la compétitivité des producteurs lettons.

L'Association des éleveurs de bovins de boucherie souligne que les mécanismes de contrôle de la viande importée depuis le Mercosur ne sont pas encore clairement définis. La traçabilité des animaux dans ces pays – Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay – reste partielle, souvent limitée aux derniers mois de vie de l'animal. Les pratiques sanitaires, l'usage d'antibiotiques et les standards de production ne sont pas équivalents à ceux de l'UE, ce qui crée une concurrence inégale et des risques pour la santé publique. Le président de l'association insiste : « Tant que des mécanismes de contrôle clairement définis et vérifiables ne seront pas en place, il est impossible de garantir la sécurité alimentaire et la qualité des produits pour les consommateurs européens. »

➤ Le transit des céréales russes via la Lettonie en forte baisse

En 2025, environ 673 491 t de produits céréaliers russes ont transité par le pays, soit 2,9 fois moins qu'en 2024. Cette diminution concerne principalement le blé et les mélanges de blé et de seigle, ainsi que le riz, l'avoine et le maïs. Les importations directes de céréales depuis la Russie ont été quasi nulles, hormis les graines de colza, toujours autorisées.

➤ La Lettonie estime que la PAC doit être maintenue en tant que politique autonome de l'UE

Le secrétaire d'État du ministère de l'Agriculture, Ģirts Krūmiņš, a participé le 27 janvier à une discussion organisée par la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, consacrée au futur cadre réglementaire de la PAC.

Le secrétaire d'État Ģirts Krūmiņš a déclaré : « Dans la nouvelle approche de planification, l'importance stratégique de la PAC n'est pas suffisamment prise en compte. La Lettonie n'y souscrit pas et insiste : la PAC doit rester une politique distincte et ciblée de l'UE, dotée d'un financement adéquat. »

Selon la Lettonie, le contenu actuellement proposé par la Commission européenne pour les PPNR est excessivement détaillé, en particulier la partie des plans relative à la PAC. Celui-ci est complexe et engendrera une bureaucratie supplémentaire. Il convient de tenir compte de l'expérience existante et de s'appuyer sur les institutions déjà établies, sans créer de nouvelles structures de coordination. Il est également essentiel de recevoir le plus tôt possible les documents nécessaires à l'élaboration des plans PPNR, tels que les lignes directrices et les orientations. Cela permettra aux États membres de prendre connaissance des documents en temps utile et d'engager un dialogue réfléchi avec la Commission, afin de trouver les meilleures solutions pour soutenir les différentes priorités et politiques. La PAC ne doit pas être perdante.

Le secrétaire d'État Ģirts Krūmiņš a ajouté : « Au regard des changements attendus lors de la prochaine période de programmation, il n'est pas certain que l'agriculture conserve au sein de l'UE une importance stratégique et prioritaire. »

« Pour que l'agriculture constitue le fondement de notre sécurité nationale, elle a besoin d'un soutien financier adéquat et stable au niveau de l'Union européenne. Pour tous les États membres ! Malheureusement, le financement prévu de la PAC par hectare montre clairement que

l'allocation destinée à la Lettonie sera la plus faible de toute l'UE – seulement 74% de la moyenne européenne. Il s'agit d'un recul. »

Parallèlement, « les pays qui sont frontaliers de pays agresseurs tels que la Russie et la Biélorussie font face à des priorités spécifiques en matière de défense et de sécurité. C'est pourquoi les agriculteurs de ces pays, y compris en Lettonie, ont besoin d'un soutien ciblé et renforcé afin de résister à la pression socio-économique prolongée engendrée par la proximité de ces pays et leur agression contre l'ensemble de l'Europe ».

Lituanie :

➤ Accord UE-Mercosur : position sceptique, mais pas opposée

La Lituanie a adopté une **position ambivalente concernant l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur**. Officiellement, lors du vote au Conseil de l'UE, le Gouvernement a voté pour l'accord, notamment pour ses aspects diplomatiques et économiques.

Cependant, sur le plan interne, la situation est plus nuancée. **Le ministre de l'Agriculture et la commission parlementaire en charge de l'agriculture avaient exprimé de fortes inquiétudes quant aux effets de l'accord sur le secteur agricole national**. Ils craignaient que l'entrée de produits sud-américains, notamment la viande et la volaille, n'affecte la compétitivité des producteurs locaux.

La Lituanie a donc demandé des garanties supplémentaires et des mécanismes de protection pour ses agriculteurs avant de ratifier pleinement l'accord. Cette situation reflète un contraste entre la position officielle du Gouvernement, qui soutient l'accord, et les préoccupations des acteurs agricoles lituaniens, qui restent vigilants face aux risques pour leur secteur.

➤ Le secteur laitier à la croisée des chemins

Les droits de douanes de plus de 42 % sur les fromages, crèmes, laits et autres produits laitiers exportés de l'UE vers la Chine, entrés en vigueur juste avant Noël, ont fondamentalement modifié l'équilibre du marché. La Chine est depuis longtemps l'une des principales destinations de la vente de la production excédentaire de lait européen, donc la fermeture de ce marché a été un coup dur pour l'ensemble du système.

La Lituanie se trouve dans une position particulièrement sensible face à cette situation. **Le secteur laitier lituanien est clairement orienté vers l'exportation, et le marché intérieur est trop petit pour absorber des quantités excédentaires.** En conséquence, la baisse des prix européens se déplace très rapidement vers les prix d'achat du lait dans les fermes du pays.

« Pour les agriculteurs, cela ne signifie pas des indicateurs abstraits, mais des décisions quotidiennes : **continuer la production en travaillant à la limite du coût de production, réduire les troupeaux, ou se retirer complètement de l'élevage laitier**. Les petites et moyennes exploitations deviennent les plus vulnérables – elles sont les premières à atteindre le plus bas des prix », note le Dr Edvardas Gedgaudas, directeur de l'Association lituanienne des éleveurs de bétail (LGVA). « Il est également important de noter que l'influence de la génétique dans ce processus devient particulièrement pertinente lorsque, avec moins de vaches, on produit plus, mais à moindre coût. Il n'est jamais trop tard pour investir dans un bétail plus efficace – c'est l'une des solutions les moins chères, du point de vue actuel ».

L'une des solutions les plus souvent mentionnées est la coopération entre les producteurs de lait. Cela peut donner aux agriculteurs un plus grand pouvoir de négociation, aider à stabiliser les prix et leur permettre d'investir dans la transformation, la logistique ou des produits à plus forte valeur ajoutée. L'expérience des pays européens montre que là où la coopération est forte, les crises laitières touchent les agriculteurs de façon plus modérée.

Le Dr E. Gedgaudas note également que **trouver de nouveaux marchés en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient ou en Afrique est essentiel, mais aussi un défi**. Cela nécessite une certification, un dialogue politique, des investissements et du temps.

La Lituanie doit avoir l'ambition de maintenir le secteur laitier non seulement viable mais aussi compétitif, en créant des produits innovants et de haute qualité.

Il est important de reconnaître que la situation actuelle n'est pas une volatilité des prix à court terme. Il s'agit d'une crise structurelle dans le secteur laitier, où la surproduction, la dépendance aux exportations et la faiblesse des producteurs sur le marché se croisent.

➤ **Les entreprises lituaniennes de transformation laitière et de pêche peuvent exporter des produits vers la Turquie**

Depuis le 12 janvier, après approbation par l'autorité turque compétente, les producteurs lituaniens de lait et de produits de la pêche inscrits dans son registre pourront exporter leurs produits vers la Turquie conformément aux nouvelles exigences en vigueur.

14 entreprises lituaniennes de transformation laitière et 3 sociétés de pêche ont été approuvées, toutes cherchant à exporter leurs produits : elles ont soumis tous les documents nécessaires, ont été inspectées par le Service d'État de l'alimentation et des services vétérinaires (SFVS) et ont satisfait aux exigences vétérinaires de la Turquie.

« *Les entreprises lituaniennes ont réagi rapidement aux changements et ont fait preuve d'un professionnalisme exceptionnel. C'est sans aucun doute une réalisation importante pour le secteur alimentaire, car les nouveaux permis d'importation accordés par la Turquie renforcent la compétitivité des entreprises de notre pays sur la scène internationale* », déclare Audronė Mikalauskienė, responsable de la SFVS.

Pologne :

➤ **Bilan, par le ministère de l'Agriculture, de ses actions en 2025**

En 2025, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a mené une politique fondée sur des décisions concrètes et des instruments opérationnels, visant à renforcer la **position économique des agriculteurs et la sécurité du secteur agricole**.

La Pologne a maintenu une **position ferme contre l'accord UE-Mercosur** dans sa forme actuelle et a poursuivi ses actions à Bruxelles afin de protéger les intérêts des agriculteurs européens, notamment par la recherche de clauses de sauvegarde efficaces.

Sur le plan législatif, des avancées majeures ont été réalisées, notamment avec l'adoption de la **loi sur l'agriculteur actif**, la **prolongation de l'interdiction de ventes des terres appartenant à l'Etat à des étrangers** jusqu'en 2036, ainsi que l'ouverture des consultations publiques sur la **loi relative au fermage agricole**. Au total, cinq projets de loi ont été adoptés par le Conseil des ministres, neuf par le Parlement, tandis que onze autres sont en cours de travaux. Depuis juillet 2025, 52 règlements d'exécution ont également été publiés afin de simplifier l'application des règles.

Le **Plan stratégique de la PAC** a été modifié afin de mieux répondre aux besoins du secteur. La **prime à l'installation des jeunes agriculteurs a été portée à environ 70 230 € pour les exploitations de production animale**. Des simplifications liées au Pacte vert ainsi que de nouveaux instruments de soutien entreront en vigueur à partir du 15 mars 2026.

En matière de soutien financier, près de 2,93 Mds€ d'aides ont été versés aux agriculteurs en 2025, dont 2,34 Mds€ de paiements directs.

Par ailleurs, des crédits de trésorerie à taux préférentiel de 1 % ont été mis en place, avec un volume total du programme estimé à environ 678,9 M€, répondant efficacement aux difficultés de liquidité des exploitations.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation en Asie et par des interventions continues auprès de la Commission européenne concernant les prix d'intervention et le soutien aux secteurs les plus exposés.

➤ **Le Président prend les devants pour protéger l'agriculture polonaise**

La Chancellerie du Président de la République de Pologne a annoncé que le projet de loi « Protection de la campagne polonaise » a été transmis à la Commission parlementaire de l'Agriculture. Lors de la manifestation du 9 décembre contre le projet d'accord UE-Mercosur, **le Président Karol Nawrocki a rencontré les agriculteurs et exprimé sa volonté de dialogue et de coopération pour la sécurité alimentaire.**

Le projet prévoit notamment la **prolongation de l'interdiction de vente des terres agricoles appartenant à l'Etat à des entités étrangères jusqu'en 2036** et la **modification du préambule de la loi sur le système agricole, afin d'obliger les autorités publiques à protéger l'agriculture polonaise contre les effets négatifs de l'accord UE-Mercosur.** Ces changements fourniraient, selon la Présidence, des outils juridiques au Gouvernement pour bloquer des évolutions potentiellement nuisibles, y compris par l'intermédiaire de procédures constitutionnelles et judiciaires nationales.

Parallèlement, Jan Krzysztof Ardanowski, président du Conseil de l'Agriculture et des Zones Rurales auprès du Président de la République, a souligné **l'importance stratégique de l'agriculture pour l'État, la nécessité de protéger les exploitations familiales et les menaces liées à l'arrivée de produits alimentaires d'Amérique du Sud et d'Ukraine.** Il a appelé à un consensus transcendant les clivages politiques pour protéger ce secteur crucial.

➤ **Accord UE-Mercosur : malgré l'adoption de l'accord, la Pologne maintient une position ferme pour défendre son agriculture**

Face à l'instabilité internationale, à la guerre en Ukraine et aux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, **la sécurité alimentaire revêt une importance capitale.** Le Gouvernement polonais et le ministre de l'Agriculture avaient donc adopté une position nette **d'opposition à l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays du Mercosur,** qu'ils considéraient comme une menace pour les producteurs agricoles nationaux.

Malgré la tentative d'infléchir la position de la Commission, lors de la réunion des Etats-membres le 7 janvier à la demande des ministres polonais et français de l'agriculture avec le commissaire Hansen et le commissaire Šefčovič, le Conseil des ministres de l'UE s'est prononcé en faveur de l'accord EU-Mercosur.

La position de la Pologne demeure clairement critique à l'égard de l'accord dans sa forme actuelle. Le Gouvernement souligne que, malgré l'adoption de l'accord au niveau de l'UE, des actions supplémentaires sont nécessaires afin de protéger l'agriculture polonaise. Elle utilisera de manière systématique tous les instruments disponibles : clauses de sauvegarde, mécanismes de frein de sécurité ainsi qu'un contrôle strict de la qualité et des normes des produits importés des pays du Mercosur.

Dans la période à venir, la Pologne entend surveiller de près la situation sur les marchés agricoles et réagir à tous les cas d'importation excessive susceptible de menacer les producteurs nationaux.

La Pologne déclare également poursuivre ses actions politiques au sein de l'UE afin de renforcer les règles de mise en œuvre de l'accord et d'assurer des conditions de concurrence équitables, de manière à protéger efficacement les intérêts des agriculteurs polonais.

Le ministre Stefan Krajewski s'est donc félicité de la saisine de la CJUE par le Parlement de l'UE : « *Je tiens à remercier les députés européens qui ont voté pour notre proposition, quelle que soit leur orientation politique et nationale. Nous avons tous un seul objectif ici : sauver l'agriculture de l'UE d'une concurrence inégale et les consommateurs de la nourriture qui ne nécessite pas des normes aussi élevées que celle produite dans nos fermes et nos plantes. Il n'y a pas d'accord sur une Europe à deux vitesses. Je suis heureux que nos actions aient eu un effet positif. Toutes les protestations des agriculteurs et le travail de nos députés européens Krzysztof Hetman et Dariusz*

Joński aujourd’hui montrent qu’il faut se battre pour réussir jusqu’au bout. Nous ne sommes pas d’accord pour affaiblir l’agriculture en Pologne et en Europe ».

En cas d’avis négatif de la Cour, l’accord sous sa forme actuelle ne pourra pas entrer en vigueur.

Parallèlement, la Pologne œuvre pour maintenir l’embargo et protéger le marché dans ses relations commerciales avec l’Ukraine, afin de défendre les intérêts des producteurs nationaux.

➤ **Le Parlement adopte la Loi sur la définition de « l’Agriculteur actif » et prolonge celle sur l’interdiction de la vente des terres agricoles de l’Etat**

« Je suis heureux et satisfait de confirmer que la Diète a aujourd’hui voté pour deux de nos actes les plus importants, dans lesquels nous protégeons les agriculteurs professionnels et les terres polonaises. Deux piliers sur lesquels nous reconstruisons la force de la campagne polonaise. » (...) « C’est la preuve de notre efficacité, la preuve de la transparence des intentions et des actions. J’ai promis de remettre de l’ordre dans la campagne polonaise, et aujourd’hui cette promesse devient concrète. Nous agissons, nous ne bavardons pas », a commenté le ministre de l’Agriculture Stefan Krajewski sur les résultats du vote parlementaire.

La nouvelle loi relative à « l’agriculteur actif » a pour objectif principal de **diriger plus efficacement le soutien financier aux agriculteurs qui exercent réellement une activité agricole** et pour qui cette activité constitue une source importante de revenus.

Elle exclura des subventions les propriétaires fonciers qui ne pratiquent pas d’activités agricoles et améliorera les conditions de gestion des agriculteurs actifs, ce qui se traduira par la stabilité de la production agricole et une **plus grande efficacité dans l’utilisation des fonds de la PAC**.

« La loi renforce directement les agriculteurs qui assument réellement les risques et les coûts de production, mais les nouvelles solutions n’excluent pas les petites exploitations et les agriculteurs qui mènent à la fois des activités agricoles et non agricoles. Il convient de se rappeler que la loi adoptée aujourd’hui ne modifie pas le droit des agriculteurs à être assurés dans le Fonds d’assurance sociale agricole », a confirmé le ministre Krajewski.

La Loi prévoit la création d’un registre des agriculteurs économiquement actifs dans le registre des producteurs tenu par l’Agence de l’Agriculture et du Développement Rural (ARiMR), qui pourra être utilisé pour accorder une aide nationale. **Pour 2026, des dispositions transitoires demeurent pour les petites exploitations :** sont reconnues automatiquement comme agriculteurs actifs les exploitants ayant reçu des paiements directs en 2025 jusqu’à l’équivalent de 1 125 € (environ 600 000 exploitations).

Le 28 janvier, le Sénat a également adopté ce projet qui est transmis au Président de la République pour promulgation.

La deuxième Loi prévoit la prolongation de 10 ans (jusqu’au 30 avril 2036) de l’interdiction de la vente des terres agricoles appartenant au Trésor de l’État. Elle a été adoptée à la quasi-unanimité des votes (2 voix contre et 5 abstentions).

Les solutions adoptées visent à garantir aux agriculteurs la stabilité de la production et la sécurité de la gestion des terres polonaises. La forme de bail maintenue doit protéger les fermes contre une dette excessive, assure un contrôle adéquat de l’utilisation des terres et des revenus stables pour le budget de l’État. Les nouvelles réglementations doivent également protéger les terres polonaises contre la spéculation et empêchent l’achat de terres par des entités dont les activités ne servent pas le développement agricole.

« Dès le premier jour où j’ai pris mes fonctions de ministre de l’Agriculture et du Développement rural – et demain, cela fera exactement six mois depuis ce moment – je me suis fixé un objectif précis : introduire de nouvelles réglementations qui restaureront la dignité des agriculteurs, renforceront leur position professionnelle et permettront une plus grande rentabilité de la production agricole. Ils offriront la protection des agriculteurs, de leurs familles, mais aussi des terres polonaises. Et exactement après 6 mois, voici ce qui se passe. » a déclaré le ministre.

➤ Entrée en vigueur du Traité de Nancy

A la suite de l'échange des instruments de ratification, **le traité pour une coopération et une amitié renforcée entre la France et la Pologne est entré en vigueur le 22 janvier 2026**, après avoir été signé par le président Macron et le PM Tusk le 9 mai 2025. Au-delà de la coopération en matière de défense, d'énergie et mémorielle, il contient un **chapitre 10 consacré à l'Agriculture, l'Agroalimentaire, l'Alimentation, la pêche et les Forêts**. La première journée de l'amitié franco-polonaise est prévue le 20 avril prochain.

➤ Adhésion de l'Ukraine à l'UE : discussions polono-ukrainiennes dans le domaine agricole

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Stefan Krajewski et le vice-Premier ministre ukrainien pour l'intégration européenne et euro-atlantique Taras Kaczka ont discuté le 28 janvier à Varsovie au sujet des relations polono-ukrainiennes dans le domaine agricole et de l'adhésion future de l'Ukraine à l'UE.

Le ministre Krajewski a souligné que le soutien à l'Ukraine ne pouvait pas se faire au détriment des agriculteurs et des transformateurs polonais, et que l'adhésion à l'UE exigeait de respecter de nombreuses normes.

Il a souligné que la Pologne possède « *sa propre expérience* » liée à l'adhésion à l'UE et au fonctionnement du marché européen. Il a ajouté que la question de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union nécessite de respecter « *de nombreuses normes et exigences de l'UE* », telles que la mise en place d'un système et d'institutions nécessaires pour répondre à tous les critères de sécurité alimentaire, de protection des plantes et de bien-être animal.

Le vice-Premier ministre Kaczka a remercié les Polonais et le Gouvernement polonais pour le soutien que reçoit actuellement l'Ukraine.

« *J'ai toujours dit que l'intérêt de l'Ukraine pour l'intégration à l'Union européenne est de développer l'agriculture – tant ukrainienne que polonaise – et de le faire de manière compréhensible, visible pour tous les agriculteurs, petits et grands, qui travaillent dans le secteur des céréales, du bétail ou de la transformation. Nous avons un échange commercial très intensif entre la Pologne et l'Ukraine, nous avons beaucoup de produits alimentaires polonais dans les magasins ukrainiens. Nous fournissons la production pour la transformation en Pologne et nous devons le faire de manière à ne pas nuire, cela ne se fait pas aux dépens de qui que ce soit, mais de manière à nous développer tous* », a déclaré le vice-Premier ministre Kaczka en polonais.

République tchèque :

➤ Accord Mercosur : alors que le Gouvernement Babiš soutient l'accord, ses députés au Parlement européen votent en faveur de la saisine de la CJUE

La position du nouveau Gouvernement d'Andrej Babiš (ANO) sur le Mercosur demeure ambiguë. Si l'accord de coalition mentionne explicitement la lutte contre l'importation de produits alimentaires à bas prix, **la Tchéquie a voté le 9 janvier dernier en faveur de l'accord lors du Conseil des ministres de l'UE, arguant qu'il ouvrira aux entreprises tchèques un marché jusqu'ici protégé par des barrières importantes, tout en garantissant un accès plus stable à des matières premières critiques** pour lesquelles l'Europe est en concurrence avec d'autres régions.

Le ministre tchèque de l'Agriculture, Martin Šebestyán, s'y oppose depuis longtemps, estimant à la fois l'accord problématique pour le secteur agricole mais pouvant être bénéfique pour d'autres secteurs. Il souhaiterait des mesures de protection beaucoup plus strictes pour protéger le secteur agricole.

Enfin, lors du scrutin au Parlement européen le 21 janvier relatif à la saisine préalable de la CJUE concernant l'accord Mercosur, les membres du SPD, au sein du groupe l'Europe des nations

souveraines (ESN), de Přísaha (petit parti affilié aux Motoristes pour les élections de 2024) du groupe Patriotes pour l'Europe et deux députés de Stáčilo (coalition de gauche communiste) ont voté en faveur de la saisine de la CJUE. Très hésitants, les 7 députés européens tchèques d'ANO du groupe des Patriotes pour l'Europe ainsi qu'un député de Přísaha se sont abstenus malgré leurs affirmations antérieures de soutenir la position du Gouvernement.

En revanche, les huit députés européens tchèques membres de l'ancienne coalition gouvernementale ont voté contre.

Le Ministre tchèque de l'agriculture a exprimé sa compréhension envers les agriculteurs tchèques manifestant le 21 janvier devant le Parlement européen à Strasbourg (entre 50 et 100). Si ces derniers ont salué les mécanismes de protection insérés dans l'accord, **ils s'interrogent sur l'efficacité des interventions à appliquer lors de l'atteinte du seuil de déclenchement de 5%**. Pour le ministre, il sera important d'imposer aux produits importés les mêmes normes que celles auxquelles sont soumis les agriculteurs de l'UE et de mettre en place des mesures de protection afin d'éviter une perturbation trop importante du marché.

Suite au vote au Parlement européen, l'eurodéputé Veronika Vrecionová (ODS/ECR) a déclaré que « *par leur vote, les députés ANO mettent en péril les intérêts économiques de la République tchèque* ». Elle espère « *que la politique de libre-échange restera une priorité pour le nouveau gouvernement tchèque et qu'il ne serait pas juste que le libre-échange fasse l'objet de jeux politiques populistes de la Tchéquie, comme c'est actuellement le cas en France, qui a même voté contre l'accord au Conseil européen.* »

Dans le même temps la Chambre agraire, l'Union agricole et la Chambre alimentaire tchèque, estiment que l'accord UE Mercosur, soutenu par la Tchéquie, menace la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie alimentaire européennes. Les producteurs devront faire face à une concurrence inégale, car les pays du Mercosur ne respectent pas les mêmes normes strictes que l'UE. Les organisations soulignent que l'accord affectera particulièrement les producteurs de viande de bœuf, de volaille et de sucre, et que même de petites importations bon marché peuvent provoquer des baisses de prix importantes, comme cela a été le cas pour le sucre ukrainien. Elles dénoncent également l'impact environnemental négatif, notamment la déforestation dans les pays du Mercosur, qui va à l'encontre des engagements climatiques européens.

➤ Déclin significatif de l'industrie de transformation

La production annuelle de légumes transformés a diminué de 41 % entre 2020 (152 580 t) et 2024 (89 900 t). Les achats de légumes destinés à la transformation ont diminué en 2024 de 11% sur un an pour atteindre 65 981 t. Plusieurs usines de transformation ont ainsi réduit ou arrêté leur production, en raison principalement d'une hausse des prix de l'énergie, des coûts de main-d'œuvre, de critères d'hygiène renforcés et de technologie, conduisant à une rentabilité insuffisante des productions traditionnelles telles que les petits pois, les tomates et les cornichons.

➤ L'élevage porcin à nouveau non rentable

Selon l'Association des éleveurs de porcs, après une brève reprise en 2023 et 2024, l'élevage porcin est à nouveau confronté à des difficultés, de nombreux producteurs subissant des pertes. Bien que le cheptel porcin ait augmenté pour atteindre environ 1,4 M de têtes, la situation économique des éleveurs se détériore à nouveau, principalement en raison des prix bas de la viande importée. Les prix d'achat des porcs de production ont chuté au cours des six derniers mois de 28 % pour atteindre 36 CZK/kg (1,47 €/kg), soit le niveau le plus bas depuis 2022, tout en étant largement en dessous des coûts de production. La Tchéquie ne produit que 45 % de sa consommation de porc, un taux qui pourrait continuer à diminuer.

Slovaquie :

➤ La Slovaquie plaide pour une réforme équitable de la PAC

Le 5 janvier, lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Agriculture a souligné l'importance d'une position commune entre les agriculteurs et les gouvernements nationaux pour faire évoluer la PAC. À l'issue d'une rencontre avec la Chambre slovaque de l'agriculture et de l'alimentation (SPPK), **le ministre a rappelé que seule une approche coordonnée des États membres permettra de préserver la compétitivité de l'agriculture européenne et de garantir une protection équitable des producteurs nationaux.**

Il a également insisté sur la nécessité de recentrer la PAC sur son objectif initial : **le soutien aux agriculteurs réellement actifs et le renforcement de l'autosuffisance alimentaire de l'Europe.** Parmi les sujets clés figure le plafonnement des paiements directs, destiné à assurer une répartition plus juste des aides tout en soutenant les petites et moyennes exploitations familiales, sans pénaliser les grandes exploitations performantes.

Les représentants de la SPPK ont mis en avant les **risques liés aux importations de produits agricoles provenant de pays tiers**, produits dans des conditions différentes et ne respectant pas toujours les normes européennes. **Le ministère plaide ainsi pour des règles tenant compte de l'emploi, des spécificités régionales et des exigences environnementales, sociales et sanitaires.**

La Slovaquie affirme sa volonté de coopérer activement avec les partenaires européens et les organisations agricoles afin de promouvoir une agriculture durable, compétitive et économiquement viable, et compte porter cette position lors des discussions à Bruxelles.

➤ Soutien à l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur

Le Gouvernement soutient l'accord en demandant des garanties pour protéger son secteur agricole, notamment via des contrôles réguliers sur la qualité des produits importés. Lors de négociations à Bruxelles entre ministres de l'Agriculture et commissaires européens, Richard Takáč a reconnu les avantages pour la Slovaquie mais également certains risques venant du commerce avec les pays tiers, y compris l'Ukraine. **La Slovaquie demande des mécanismes de protection pour les agriculteurs, des fonds compensatoires pour les produits ukrainiens, et le respect immédiat des normes européennes pour les importations.**

➤ Le ministre Takáč en faveur d'une PAC forte, de la protection du marché et de l'agriculture en tant qu'infrastructure critique

Dans le cadre d'une réunion bilatérale avec son homologue allemand, le ministre slovaque de l'Agriculture et du Développement rural a déclaré la **nécessité d'une révision fondamentale des propositions de la Commission européenne relatives à la PAC post 2027**. Selon le ministre Takáč, « *sans un budget solide et stable, des règles claires et des mesures réellement applicables, il ne sera pas possible de garantir la compétitivité de l'agriculture européenne, la sécurité alimentaire ou la stabilité des régions rurales* ».

« *Nous avons convenu que, sans augmentation des ressources financières dans le cadre financier pluriannuel, il ne sera pas possible de réaliser les ambitions que l'Union européenne attend des agriculteurs. Nous avons convenu que le plafonnement des paiements directs doit rester exclusivement volontaire* », a souligné le ministre, « *compte tenu de la structure historique des grandes exploitations agricoles.* »

« *Nous avons discuté de la nécessité de renforcer considérablement les contrôles de sécurité alimentaire sur les importations. Pour la République slovaque, cela est particulièrement important en ce qui concerne l'Ukraine* » a déclaré le ministre. La Slovaquie a également soutenu la proposition polonaise de créer un fonds de compensation spécial. Le ministre a souligné que la Slovaquie défendait depuis longtemps le principe de l'égalité des règles. « *Les produits provenant de pays tiers doivent répondre aux mêmes normes strictes que celles qui s'appliquent*

à nos agriculteurs, qu'il s'agisse de la fertilisation, de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou des processus de production », a déclaré le ministre Takáč.

Ce dernier a souligné la nécessité d'adopter une vision stratégique pour l'ensemble du secteur. « L'agriculture et l'industrie alimentaire doivent être considérées comme des infrastructures essentielles. Ce secteur doit devenir une priorité et l'industrie alimentaire doit occuper une place claire et solide dans les futures propositions de l'UE », a-t-il déclaré.

Au cours des prochaines négociations, la République slovaque continuera à promouvoir activement une PAC qui garantisse la sécurité alimentaire, la compétitivité de l'agriculture européenne et la stabilité des régions rurales.

➤ **La baisse des prix du lait cru menace le secteur laitier**

La surproduction de lait en Europe a fait chuter les prix du lait cru à des niveaux historiquement bas, menaçant de fermeture les exploitations et laiteries slovaques, prévient Martin Mellen, président de l'association laitière ZSM. Il appelle l'État à apporter un soutien coordonné aux exploitations et aux transformateurs.

➤ **Baisse de la consommation d'alcool**

La consommation d'alcool a diminué d'un quart pour atteindre 64 litres par personne entre 2020 et 2024, principalement en raison du recul de la consommation de bière. La consommation de bière a chuté de 23 % pour s'établir à 48,3 litres. **Les jeunes consommateurs se détournent de plus en plus de l'alcool**, incitant les brasseries à développer la production de bières sans alcool. La bière sans alcool et le panaché représentent désormais un sixième du marché.

➤ **Produits alimentaires : la part des marques distributeurs**

Selon une enquête PKS, **les produits de marque distributeur représentaient 26 % des articles alimentaires dans les rayons des magasins slovaques l'an dernier**, un record. Lidl détenait la part de marché la plus élevée (52 %) et Terno la plus faible (6 %). La nouvelle chaîne Biedronka affichait une part de marché de 33 %. Les marques distributeur dominent les produits laitiers (55 %), les conserves (46 %) et les produits carnés (42 %), tandis que leur part reste faible pour le vin (7 %), les spiritueux (10 %) et la bière (11 %). Seul un tiers des produits de marque distributeur sont fabriqués en Slovaquie.

B. ACTUALITES SANITAIRES :

Lettonie :

➤ **Peste porcine africaine : 1er foyer confirmé en élevage en 2026 après 12 en 2025**

Le premier foyer de peste porcine africaine (PPA) de l'année 2026 a été constaté en dans un élevage de porcs domestiques de la société SIA « Vaijodes bekons », qui compte plus de 22 000 porcs domestiques. Au 25 janvier 2026, la PPA a déjà été détectée chez 103 sangliers retrouvés morts ou abattus.

Pour mémoire, en 2025 la maladie a été détectée sur 27 746 porcs domestiques (12 exploitations dans 8 régions concernées) ainsi que 1500 sangliers.

Pologne :

➤ **Réunion sur la situation épizootique en Pologne**

Le 2 janvier 2026, le ministre de l'Agriculture a organisé une réunion pour évaluer la situation épizootique actuelle dans le pays, coordonner les services concernés et définir des mesures concrètes pour limiter la propagation des maladies animales et protéger les élevages.

L'objectif principal est de réagir rapidement et de manière efficace sur le terrain, tout en tenant compte des conséquences pour les éleveurs.

Maladies principales et enjeux :

- **Peste porcine africaine (PPA)** : présente depuis 12 ans, reste un danger majeur pour le secteur porcin, avec 18 foyers chez les porcs et 2 832 foyers chez les sangliers recensés en 2025. Les mesures entreprises incluent le tir sanitaire et la mise en place de barrières pour limiter la migration des sangliers, en coordination avec la Commission européenne. Les pertes économiques pour les éleveurs entre 2014 et 2024 sont estimées entre 1,99 et 2,29 Mds€ (8,5 à 9,8 Mds PLN), incluant la biosécurité, la baisse des prix et les revenus perdus.
- **Fièvre catarrhale ovine** : en 2025, 83 cas ont été recensés en Pologne, alors que d'autres pays européens ont des milliers de cas (Pays-Bas : 8 954 ; Allemagne : 1 349 ; France : 3 426 ; Suisse : 5 715 ; Italie : 3 360). Les éleveurs doivent acheter des animaux provenant de sources fiables, respecter les règles de biosécurité, avec des contrôles vétérinaires réguliers et lutter contre les insectes piqueurs dans les bâtiments.
- **Grippe aviaire (IAHP)** : le ministère surveille la situation avec l'Inspection vétérinaire pour protéger les élevages de volailles et limiter les foyers.

La Pologne met en place une stratégie complète de prévention et de gestion des maladies animales, combinant surveillance, mesures sanitaires, et soutien aux éleveurs pour protéger le secteur agricole et limiter les pertes économiques.

➤ **Grippe aviaire (IAHP) : 25 foyers en 2026**

Au 30 janvier, 25 foyers ont été confirmés dont le dernier dans une ferme commerciale de 13 731 dindes dans la région de Grande Pologne.

➤ **Maladie de Newcastle : 17 foyers en 2026**

Au 29 janvier 2026, 17 foyers ont été identifiés, dont le dernier concerne un élevage commercial de 9618 dindes et poulets dans la région de Varmie-Mazurie.

➤ **Peste porcine africaine : 229 cas en faune sauvage en 2026**

Le dernier recensement date du 27 janvier 2026.

En 2025, 18 foyers en élevage et 3421 cas en faune sauvage.

➤ **Fièvre catarrhale ovine : 3 foyers en 2026**

Le dernier cas a été confirmé le 21 janvier dans un troupeau de 90 bovins dans la région de Poméranie.

République tchèque

➤ **Peste porcine africaine : le pays recouvre son statut indemne**

Après trois ans, la Tchéquie a retrouvé son statut de pays indemne de la peste porcine africaine selon l'Organisation mondiale de la santé animale (WOAH). Cette déclaration officielle est cruciale pour le commerce de la viande de porc et des produits porcins avec les pays tiers. La région de Liberec, dans le nord de la Tchéquie, fut la seule où des tests en laboratoire ont confirmé en 2022 la présence de la maladie chez des sangliers morts ou abattus ces dernières années. Les élevages de porcs domestiques commerciaux de la région n'ont pas été affectés par la maladie.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Ronan VENETZ, Chef du Service économique régional de Varsovie
Rédaction : François VIEL, Bozena BOCHENEK

Avec la participation des SE de la zone.

Abonnez-vous : bozena.bochenek@dgtrésor.gouv.fr